



Bruxelles, le 13 mars 2012  
Communiqué de presse



## Enquête nationale de l'IPCF :

### Les entreprises reconnaissent la plus-value du comptable-fiscaliste agréé !

- Plus de 75% des entrepreneurs satisfaits ou très satisfaits du langage technique de leur comptable
- Près de 60% le considèrent comme leur partenaire et conseiller privilégié
- Parmi les entrepreneurs ayant déjà fait l'objet d'un contrôle fiscal, 77,71% déclarent avoir été bien accompagnés par leur comptable
- Seuls 21,61% des sondés réalisent des tableaux de bord et de reporting (plans prévisionnels de gestion) avec leur comptable

Désireux d'encourager les synergies entre les comptables-fiscalistes agréés et les entreprises, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés, organisme légal qui encadre la profession et ses 6000 membres et stagiaires, a mené entre fin 2011 et début 2012 une grande enquête nationale auprès de 500 entrepreneurs et professions libérales.

Intitulée « Dites-nous tout sur vos relations avec votre comptable ! », l'enquête a bénéficié du soutien de l'UCM, de l'UNPLIB, de la FEB, de BECI, du Centre pour Entreprises en difficulté, de l'UNIZO, de la FVIB et du salon Entreprendre 2012.

#### **► Près de 60% des entrepreneurs considèrent leur comptable comme leur partenaire et conseiller privilégié**

Les résultats de l'enquête sont globalement très positifs au niveau de la perception de la profession par les entreprises et les professions libérales.

Comme l'analyse **Sabine Laruelle**, Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture : « Le rôle des comptables-fiscalistes s'inscrit dans une dimension extrêmement importante aux yeux des entrepreneurs : la confiance. Car pour réussir et aider les autres à réussir, il ne suffit pas de jongler avec les chiffres, il faut être capable d'instaurer une relation de confiance. »

#### **► Un accompagnement reconnu en matière de fiscalité et un know how à faire connaître au niveau des outils prévisionnels de gestion**

D'après **Jean-Marie Conter**, Président de l'IPCF : « Nous constatons, avec satisfaction, que les conseils du comptable-fiscaliste agréé sont reconnus en matière d'accompagnement lors des contrôles fiscaux. Toutefois, nous notons, avec beaucoup d'attention, qu'un travail de sensibilisation doit être réalisé par notre Institut au sujet de l'importance de la mise en place d'outils de gestion. En effet, seuls 21,61% des entreprises sondées réalisent des tableaux de bord et de reporting avec leur comptable. ».

Encourager les comptables-fiscalistes agréés à conseiller toujours davantage leurs clients en matière de mise en place d'outils de gestion pour leur entreprise est une véritable priorité pour l'IPCF. Afin d'y parvenir, l'Institut a programmé différentes conférences de formation permanente sur ce thème. L'IPCF rédige également des articles sur le sujet dans certains médias destinés aux entrepreneurs.

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	0475 98 32 97	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a>
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	0476 58 11 61	<a href="mailto:jean-marie.conter@ipcf.be">jean-marie.conter@ipcf.be</a>



Bruxelles, le 13 mars 2012  
Communiqué de presse



### ► **Une priorité : la rentabilité des entreprises !**

Il y a quelques années, l'essentiel du travail du professionnel consistait en la tenue de la comptabilité et en un accompagnement lors des contrôles fiscaux. Actuellement, différents facteurs tendent à accélérer l'évolution de la profession :

- la conjoncture économique
- l'automatisation dans la comptabilisation des données (ce qui dégage du temps dans le planning du comptable pour le conseil)
- la généralisation des outils *online* (notamment e-gouvernement)

Le défi pour les comptables-fiscalistes agréés se situe actuellement de plus en plus au niveau de la rentabilité des entreprises et au niveau du maintien de celles-ci sur le marché.

L'IPC tient à mettre l'accent sur le fait que la tâche du comptable relève de l'accompagnement et du conseil. En effet, il appartient toujours à l'entrepreneur lui-même de prendre les décisions stratégiques.

L'Institut tient également à communiquer au sujet de la pression fiscale (obligations en la matière, défaillances des systèmes informatiques mis en place par l'administration, augmentation des contrôles) à laquelle sont confrontés les comptables-fiscalistes agréés. « *C'est une réalité : les professionnels du chiffre sont obligés de dégager de plus en plus de temps pour faire face aux problèmes informatiques et contraintes relatifs à la fiscalité. Si la pression fiscale était moins forte et était cadrée de manière plus optimale, les comptables-fiscalistes agréés disposeraient de davantage de temps pour conseiller et suivre leurs clients !* », précise **Xavier Schraepen**, Vice-Président de l'IPC.

### ► **Le rôle du comptable en matière d'anti-blanchiment**

L'enquête tend à démontrer que, parmi les sondés, seuls 15,25% des entreprises ont été sensibilisés au sujet des exigences de la nouvelle réglementation anti-blanchiment (2010). En 2011, l'IPC a adopté un règlement relatif à l'application de la loi. Dans ce document, une attention particulière a été consacrée à la question des devoirs de vigilance dont doit s'acquitter le comptable.

**Jean-Marie Conter**, Président de l'IPC : « *Les résultats de l'enquête indiquent que l'IPC doit poursuivre la sensibilisation de ses membres. Début 2012, le groupe de travail créé par les différents instituts des professions du chiffre a terminé la rédaction d'une série de documents d'information destinés aux professionnels. Le fruit de ces travaux est actuellement communiqué aux membres de l'IPC via divers canaux, à savoir le site internet [www.ipcf.be](http://www.ipcf.be), la revue Pacoli et au travers de conférences.* »

### ► **Les connaissances en gestion des entrepreneurs**

L'IPC a à cœur de mettre en valeur le rôle des professionnels du chiffre en matière de prévention et de pédagogie auprès de leurs clients afin d'éviter au maximum qu'ils ne se retrouvent dans la situation de devoir faire appel à la Loi sur la Continuité des Entreprises ou pire encore de devoir déposer leur bilan.

L'enquête révèle que 52,36% des entrepreneurs déclarent que leur comptable assume bien ce rôle.

Toutefois, l'IPC tient à mettre l'accent sur le fait que de nombreux comptables-fiscalistes agréés sont confrontés à des clients ayant une très faible connaissance en matière de gestion. « *L'IPC continuera à sensibiliser ses membres sur l'importance de leur rôle pédagogique. Nous souhaitons toutefois que les autorités s'interrogent sur l'opportunité de renforcer le bagage de base des futurs entrepreneurs et indépendants en matière de gestion.* », souligne **Jean-Marie Conter**, Président de l'IPC.

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPC	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	0475 98 32 97	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a>
IPC	Jean-Marie Conter	Président	0476 58 11 61	<a href="mailto:jean-marie.conter@ipcf.be">jean-marie.conter@ipcf.be</a>



Bruxelles, le 13 mars 2012  
Communiqué de presse



### ► **Quelques réactions des partenaires de l'enquête**

« *Les indépendants doivent pouvoir avoir confiance en l'avenir et je tiens à cet égard à souligner le rôle essentiel que jouent les comptables-fiscalistes dans la vie des entreprises et particulièrement dans celle des PME. Leur expertise est primordiale pour les entrepreneurs car nous savons tous qu'un accompagnement de qualité est indispensable, tant au démarrage, au cours du développement qu'à la reprise d'une entreprise. Grâce à ces professionnels, toutes celles et tous ceux qui se lancent dans l'aventure peuvent compter sur des spécialistes qui détectent et anticipent bien souvent les problèmes, estiment les risques, aident à planifier les investissements et tout cela de façon impartiale !* »

(**Sabine Laruelle**, Ministre des Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de l'Agriculture)

« *La FEB a soutenu la réalisation de l'enquête sur la perception des comptables par le monde économique. En effet, le comptable remplit une tâche d'assistance et de conseil qui est cruciale à toutes les phases du développement des entreprises et en particulier pour les PME qui disposent de moyens insuffisants pour acquérir les compétences nécessaires en interne. Les législations comptables et fiscales sont complexes et nécessitent une expertise pour être correctement appréhendées.*

*S'il est nécessaire de conseiller correctement les entreprises afin qu'elles bénéficient pleinement des opportunités que la législation leur offre, il est également nécessaire de les informer sur les limites de cette législation afin d'éviter tout abus. Il y a lieu toutefois de rappeler que la gestion de l'entreprise relève de la responsabilité du chef d'entreprise.* »

(**Christine Darville**, Responsable du département juridique de la FEB)

« *Les résultats indiquent clairement un premier élément que le CEd (BECI) confirme : le premier partenaire du chef d'entreprise reste le professionnel comptable. Il est le seul à avoir une telle proximité avec l'indépendant. Les missions liées aux matières légales sont pleinement assumées et appréciées des clients. Malheureusement, le fait que plus de 40 % des entrepreneurs n'associent pas leur professionnel au développement de l'entreprise indique que le rôle de ce dernier reste trop limité. Les entrepreneurs rencontrés au quotidien attendent une implication plus large de leur professionnel dans les matières liées à la gestion, à la stratégie et au management. Les opportunités futures se situent au sein de ces matières.*»

(**Olivier Kahn**, Coordinateur du Centre pour les Entreprises en difficulté (CEd - BECI))

« *Dans l'ensemble, l'enquête montre que les entrepreneurs sont plutôt satisfaits de leur comptable. 58% d'entre eux associent même leur comptable à leur plan de développement. C'est une bonne chose. Mais il y a encore des progrès à faire.*

*Ce qui est interpellant, c'est que 78% des répondants ne tiennent pas de tableaux de bord ou de reporting et que leur comptable ne leur en ait jamais parlé. Bon nombre de faillites pourraient être évitées si l'entrepreneur avait mis en place les outils nécessaires. Cela démontre que les comptables ont également un effort de communication à faire vis-à-vis de leurs clients.* »

(**Christophe Wambersie**, Secrétaire général UCM et Administrateur-délégué UNPLIB)

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	0475 98 32 97	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a>
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	0476 58 11 61	<a href="mailto:jean-marie.conter@ipcf.be">jean-marie.conter@ipcf.be</a>



Bruxelles, le 13 mars 2012  
Communiqué de presse



« Parmi les caractéristiques inhérentes aux professions libérales, figurent incontestablement la relation de confiance avec le client, la disponibilité et l'importance du conseil. Les résultats de l'enquête confirment l'existence de ces caractéristiques au niveau des contacts entre les comptables-fiscalistes agréés et leurs clients. Près de 6 entreprises sondées sur 10 considèrent leur comptable comme leur partenaire et conseiller privilégié. Sur le plan des projets d'investissement et de développement, 6 entreprises sur 10 déclarent y associer leur comptable. L'enquête révèle également que 8 sondés sur 10 considèrent que leur comptable est facilement joignable. La majorité (8/10) des entreprises déclare comprendre le langage technique utilisé par leur conseiller, ce qui constitue une condition pour l'existence d'une relation de confiance. Toutefois, l'enquête indique que le professionnel du chiffre, selon 8 sondés sur 10, n'informe pas suffisamment ses clients au sujet des primes et aides à l'investissement. L'Unizo et la FVIB identifient ici une opportunité d'action. Les mesures de soutien sont créées pour aider les entreprises. Il est important que l'entrepreneur soit mis au courant de leur existence. En cette période économique incertaine, il serait idéal que les professions du chiffre accompagnent encore davantage les entreprises à ce niveau. Il est important de souligner que le comptable est également le professionnel par excellence pour informer les entreprises au sujet des possibilités relatives à la Loi sur la Continuité des Entreprises (LCE). Pour conclure, le fait que seules 4 entreprises sondées sur 10 ne reçoivent pas régulièrement un aperçu de ses résultats peut être amélioré. En effet, il est important que les entreprises restent au courant de leurs résultats afin de gérer leur entreprise avec anticipation ! »

(Kris Baetens, Conseiller au service Etudes de l'UNIZO et porte-parole FVIB au sein du comité paritaire professions libérales)

### **A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)**

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales. Ses activités professionnelles sont très variées : comptabilité, fiscalité, consultation en droit des sociétés et en droit social, aide à la création d'entreprises ou encore conseil en gestion d'entreprises. En Belgique, seules les personnes disposant d'une agrégation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. Par ailleurs, l'IPCF a pour mission de veiller à la formation et d'assurer l'organisation permanente d'un corps de spécialistes. L'Institut veille également au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrégation légale requise du comptable(-fiscaliste).

L'Institut compte 6.000 membres et stagiaires.

[www.ipcf.be](http://www.ipcf.be)

Contacts presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	0475 98 32 97	<a href="mailto:stephanie.lievin@ipcf.be">stephanie.lievin@ipcf.be</a>
IPCF	Jean-Marie Conter	Président	0476 58 11 61	<a href="mailto:jean-marie.conter@ipcf.be">jean-marie.conter@ipcf.be</a>